



PASSAGE DOUANE FRANCAISE

Par vero33

Bonjour, je voudrais partir en vacances du 26 juin au 3 juillet en Espagne. Je voudrais savoir si on peut m'interdire de rentrer en France sans présenter de test PCR puisque nous ne devrions plus être en état d'urgence sanitaire.

Existe-t-il une loi que nous pouvons procurer à la douane ?

Vela pour éviter de passer un pcr en Espagne qui est couteux même si pris en charge partiellement par la CPAM, et qui psychologiquement va nous empêcher de passer de bonnes vacances alors que nous avons besoins de laisser tout ça derrière nous, on a besoin de faire un break après toutes ces contraintes subies pour une petite semaine de liberté bien méritée d'autant qu'en Espagne l'organisation des test pcr est aléatoire, nous nous sommes renseignés, pas possibilité de prendre rdv donc attente indéfinie, donc vacances stressante. Merci pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour

Vous donnez l'impression d'être bien informé. J'ai lu la même chose que vous. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas rentrer d'un séjour de plus de 3 jours sans test.

MAIS impossible de prédire ce qu'il en sera en juillet, mais les choses vont dans le bon sens.